



Une nouvelle proposition de loi en faveur de l'industrie du tabac

Rubrique : actualités - Date : mardi 5 décembre 2006

Jean Claude Decagny vient de proposer une loi qui vise à exempter certains lieux comme les restaurants de l'application du prochain décret d'interdiction de fumer dans les lieux publics.

A la surprise de DNF ; une cinquantaine de députés ont cosigné cette proposition certainement soufflée par l'industrie du tabac, très présente dans nos institutions.

Cette dernière, calqué sur le modèle espagnol, propose aux responsables des lieux comme restaurants, bars-tabac, discothèque ou encore casino de choisir s'ils sont 100% fumeurs ou 100% non Fumeurs.

C'est une véritable régression par rapport à l'actuelle loi Evin. Beaucoup de restaurateurs risquent de passer 100% fumeurs par la peur d'une perte de chiffre d'affaire, une fausse idée véhiculée par l'industrie du tabac et les syndicats des restaurateurs tels que l'umih. Pourtant de nombreux restaurateurs se réjouissent du décret car cela va leur simplifier la vie. En laissant le choix, les restaurateurs frileux ne vont pas oser sauter le pas. Quant aux bars-tabacs, dans le cadre du contrat d'avenir, ils vont pouvoir proposer de nouveaux services et deviendront des lieux de passage incontournables pour les personnes isolées en province.

Enfin, comme le souligne le rapport de la mission parlementaire, publié le 4 octobre dernier, favoriser des dérogations engendrerait automatiquement des inégalités entre salarié en terme de protection contre la fumée de tabac. Et, au nom de quelles spécificités peut-on retirer aux employés de ces lieux de travail le droit imprescriptible à la protection de leur santé que la cour de cassation leur a reconnu depuis le 29 juin 2005 ?

Faut-il rappeler que les fumeurs ne représentent que 25% de la population et que 8 Français sur 10 ne supporteront pas de voir les restaurants devenir des lieux de non-droit ! Douze morts par jours attribuées au tabagisme passif pèseraient-elles moins qu'une prétendue perte de clientèle ?

DNF invite tous les internautes à consulter la liste des députés qui préfèrent favoriser les intérêts commerciaux que la santé de leurs électeurs.

Pour en savoir plus

http://dnf.asso.fr/doc_article_1922.html